



Saint-Pierre, le 5 septembre 2025

Chère amie, cher ami de l'UTL MO,

Le conseil d'administration de l'UTL Marennes Oléron vous invite à l'assemblée générale ordinaire de l'association, le

LUNDI 29 SEPTEMBRE 2025 à 15 h, salle du CHAI,

Saint Georges d'Oléron.

Comme il est de rigueur, seuls les adhérents 2024-2025 pourront voter sur les différents points soumis à leur approbation. Cette réunion est cependant ouverte à tous.

L'ordre du jour, arrêté par le conseil d'administration du 3 septembre 2025, sera :

- Rapport moral et d'activité, vote.
- Rapport financier, vote.
- Renouvellement d'un membre sortant du conseil d'administration : Marie Calvet, vote. Fabienne Besombes et Jean Louis Jourdan quittent le conseil d'administration.
- Validation de la cooptation d'une nouvelle administratrice : Michèle Fouliard, vote.
- Information sur le tarif de l'adhésion, de l'abonnement et des entrées aux conférences.
- Questions diverses

Si le quorum n'est pas atteint, une Assemblée Générale Extraordinaire se fera à 15h15.

Cette assemblée sera bien évidemment le moment d'annoncer le cycle des conférences hebdomadaires de chaque lundi à 15 h et, en particulier, les thèmes du premier trimestre (octobre à décembre 2025), de rappeler la remise en route des ateliers et d'évoquer les cycles d'études et escapades à venir.

A l'issue de l'assemblée générale, les membres du conseil d'administration seront à votre disposition pour recueillir votre adhésion et le cas échéant, la souscription aux conférences programmées.

Nous prendrons les inscriptions à certains ateliers : yoga et gymnastique

Les inscriptions aux autres ateliers et aux cycles se feront directement auprès des animateurs présents ou par le formulaire de contact.

Bien cordialement,

Annie DUCRET,

Présidente

Pour les adhérents 2024/2025 à jour de leur cotisation, documents à télécharger et à imprimer (cliquez sur le mot souligné pour télécharger le document en question) :

Convocation avec ordre du jour.

Pouvoir à nous renvoyer signé ou à remettre à un·e adhérent·e pour être représenté·e si vous ne pouvez être présent·e à l'assemblée générale.